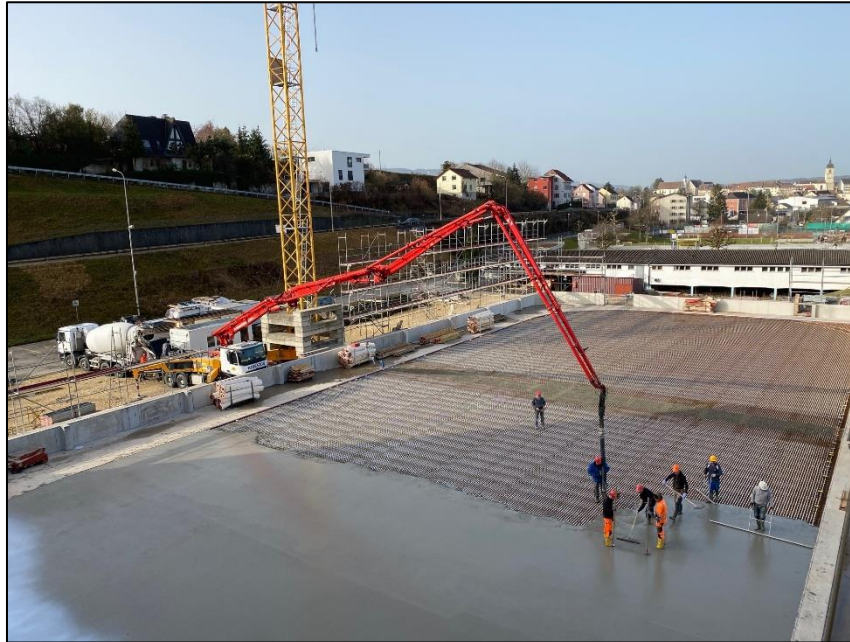


PRIX COURANT 2024



SOMMAIRE

Béton frais à composition prescrite	2
Chape liquide	3
Divers.....	4
Adjuvants	5
Transport.....	6
Camions.....	7
Pompage	10
Béton frais à propriétés spécifiées.....	11
Conditions générales de vente et de livraison.....	14

Les Grandes-Vies 38
Case postale 1492
2900 PORRENTUUY 1

Tél. 032 466 24 62

www.ajobeton.ch
info@ajobeton.ch
CHE-107.535.604 TVA

BETON FRAIS A COMPOSITION PRESCRITE
 (Le client choisit sa composition et en assume la conformité)
 DEPART CENTRALE PORRENTUY

- Prix hors taxe pour 1 m³ (1200 l) béton fini chargé sur camion
- Toute panne en centrale ne donne droit à aucune réclamation
- **P = pompable**
- Tous les bétons 0/16 sont pompables (min. 300 kg de ciment)
- **Taxe environnementale de Fr. 1.00/m³ non comprise dans les prix**
- **Supplément énergie de Fr. 12.00/m³ non compris dans les prix**

Béton siliceux 0/32 e/c 0.48 à 0.70				Béton siliceux 0/16 e/c 0.48 à 0.70			
Recette N°	Appellation	Ciment kg/m ³ CEM II/B-M (T-LL) 42.5 N	Fr./m ³ HT sans adjuvant	Recette N°	Appellation	Ciment kg/m ³ CEM II/B-M (T-LL) 42.5 N	Fr./m ³ HT sans adjuvant
1	Béton CP 150	150	165.00				
2	Béton CP 200	200	173.00	12	Béton CP 200	200	173.00
3	Béton CP 250	250	181.00	13	Béton CP 250	250	182.00
4	Béton CP 300	300	190.00	14	P Béton CP 300	300	192.00
7	Béton CP 325	325	194.00	17	P Béton CP 325	325	196.00
5	Béton CP 350	350	198.00	15	P Béton CP 350	350	200.00
41	P Béton CP 300	300 yc 0.3% visco	194.00				
348	P Béton CP 325	325	194.00				
310	P Béton CP 325	325 yc 0.3% visco	198.00				
313	P Béton CP 325	325 yc 0.5% visco	201.00				
321	P Béton CP 350	350 yc 0.5% visco	204.00				

Béton calcaire 0/25				Chape siliceux 0/4			
Recette N°	Appellation	Ciment kg/m ³ CEM II/B-M (T-LL) 42.5 N	Fr./m ³ HT sans adjuvant	Recette N°	Appellation	Ciment kg/m ³ CEM II/B-M (T-LL) 42.5 N	Fr./m ³ HT sans adjuvant
20	Béton CP 100	100	147.00	32	Chape 0/4	200	187.00
21	Béton CP 150	150	155.00	33	Chape 0/4	250	195.00
22	Béton CP 200	200	164.00	34	Chape 0/4	300	203.00
23	Béton CP 250	250	172.00	325	Chape 0/4	325	208.00
24	Béton CP 300	300	179.00	35	Chape 0/4	350	212.00
				36	Chape 0/4	400	220.00
				37	Chape 0/4	450	228.00
				38	Chape 0/4	500	236.00
				39	Chape 0/4	600	253.00

Supplément adjuvant, voir page 5.

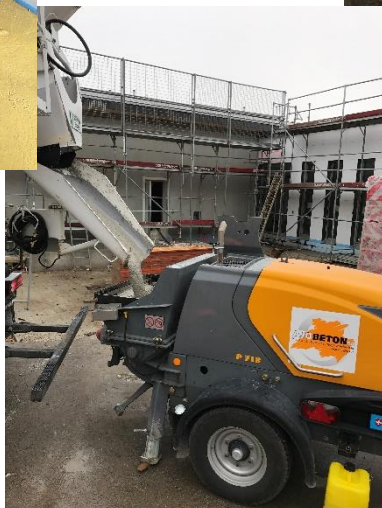
CHAPE LIQUIDE

- **Taxe environnementale de Fr. 1.00/m³ non comprise dans les prix**
- **Supplément énergie de Fr. 12.00/m³ non compris dans les prix**

Petits chantiers jusqu'à 10 m³

(Nous demander une offre pour les chantiers de plus de 10 m³)

- Montant forfaitaire par installation **Fr. 420.00**
 - Déplacement de la pompe
 - Installation des tuyaux et amorçage
 - Repli et nettoyage
 - Le client met à disposition min. 2 personnes pour aider à l'installation et au repli des tuyaux
- Chape liquide Sikascreed CTF, fourniture et transport **franco** région Ajoie y compris 45 minutes de déchargement **Fr. 555.00/m³**
 - Par voyage de 6 m³
- Pompage : de 0 – 5 m³ forfait **Fr. 550.00**
plus de 5 m³ **sur demande**



DIVERS

- **Taxe environnementale de Fr. 1.00/m³ non comprise dans les prix**
- **Supplément énergie de Fr. 12.00/m³ non compris dans les prix**

Recette N°	Béton léger pompable	Fr./m ³ HT
31	Bétostyrène 4 N/mm ² CP 375	345.00
	"Léca" liapor plus-value sur 0/32	sur demande

Recette N°	Béton poreux/filtrant	Fr./m ³ HT
51	Béton filtrant 16/32 siliceux / Béton poreux CP 150	168.00
52	Béton filtrant 16/32 siliceux / Béton poreux CP 200	175.00

Recette N°	Béton projeté 0/8 mm siliceux (voie sèche) (granulats + ciment = 1'000 l)	Fr./m ³ HT
53	Béton projeté / Gunité CP 350	194.00
40	Béton projeté / Gunité CP 375	203.00
44	Béton projeté / Gunité CP 400	212.00

Recette N°	Béton SDC facilement compactable	Fr./m ³ HT
411	Béton SDC, siliceux 0/32 (radier uniquement)	211.00

Recette N°	Béton SCC autocompactant	Fr./m ³ HT
410	Béton SCC autocompactant, siliceux 0/16	222.00

Recette N°	Divers	Fr./m ³ HT
	Fibre pour chape (anti-fissuration) type Fibermesh 18 mm, 0,6 kg/m ³	35.00
	Renforcement du béton avec fibres, type Strux 75/32, 1,8 kg/m ³	65.00
	Ciment CEM I (sur réservation)	sur demande

Recette N°	Agrégats	Fr./m ³ HT
361	Sable siliceux 0/4 – 0/8	72.00
367	Gravier siliceux 16/32	70.00
368	Gravier siliceux 4/16	70.00
8	Mélange à béton siliceux 0/16	87.00
9	Mélange à béton siliceux 0/32	85.00
27	Mélange à béton calcaire 0/25	56.00

Recette N°	Produits recyclés	Fr./m ³ HT
	Enrobé concassé 0/22 (densité 1,45)	32.00
	Béton concassé 0/22 (densité 1,60)	34.00

ADJUVANTS

▪ Fr./m³ hors taxe

Produit	Dosage	200	250	300	325	350	375	400	450	500
Viscocrète 3088	0.3 %	3.65	4.55	5.50	5.95	6.40	6.85	7.30	8.25	9.15
	0.5 %	6.10	7.60	9.15	9.90	10.65	11.45	12.20	13.70	15.25
	0.8 %	9.75	12.20	14.65	15.85	17.10	18.30	19.50	21.95	24.40
	1.0 %	12.20	15.25	18.30	19.80	21.35	22.85	24.40	27.45	30.50
	1.2 %	14.65	18.30	21.95	23.80	25.60	27.45	29.30	32.95	36.60
	1.4 %	17.10	21.35	25.60	27.75	29.90	32.00	34.15	38.45	42.70
Antigel <i>Accélérateur de prise</i>	1.0 %	9.40	11.75	14.10	15.25	16.45	17.60	18.80	21.15	23.50
Retarder <i>Retardeur de prise</i>	0.3 %	3.80	4.70	5.70	6.10	6.60	7.05	7.55	8.50	9.45
	0.5 %	6.30	7.90	9.45	10.20	11.00	11.80	12.60	14.20	15.75
	0.8 %	10.10	12.60	15.10	16.40	17.65	18.90	20.15	22.70	25.20
	1.0 %	12.60	15.75	18.90	20.50	22.05	23.60	25.20	28.35	31.50
	1.2 %	15.10	18.90	22.70	24.60	26.45	28.35	30.25	34.00	37.80
	1.4 %	17.65	22.05	26.45	28.65	30.90	33.10	35.30	39.70	44.10
	1.6 %	20.15	25.20	30.25	32.75	35.30	37.80	40.30	45.35	50.40
	1.8 %	22.70	28.35	34.00	36.85	39.70	42.50	45.35	51.00	56.70
	2.0 %	25.20	31.50	37.80	40.95	44.10	47.25	50.40	56.70	63.00

TRANSPORT

- Par camion malaxeur ou basculant de 6 m³. Toute livraison inférieure entraîne la facturation d'un voyage complet de 6 m³
- Inclus déchargement maximum 20 minutes par camion jusqu'à 6 m³. Dès 7 m³, 30 minutes sont comprises. Temps d'attente, de déchargement supplémentaire et d'attente pour solde de commande **Fr. 150.00/h**
- Tarif horaire camion malaxeur **Fr. 190.00/h**

Localité	Camion (inclus RPLP) Fr./m ³ HT
Alle	37.00
Asuel	49.00
Bassecourt	49.00
Beurnevésin	52.50
Boécourt	48.00
Boncourt	52.50
Bonfol	49.00
Bourrignon	62.00
Bressaucourt	40.00
Buix	49.00
Bure	44.00
Charmoille	50.00
Chevèze	38.00
Coeuve	37.00
Cornol	43.00
Courchavon	37.00
Courfaivre	50.00
Courgenay	37.00
Courroux	57.00
Courtedoux	37.00
Courtemaîche	41.00
Courtemautruy	40.00
Damphreux	42.00
Damvant	51.00
Delémont	54.00
Epauvillers	72.00
Epiquerez	80.00
Fahy	45.00
Fontenais	37.00
Fregiécourt	47.00
Glovelier	48.00
Grandfontaine	42.00

Localité	Camion (inclus RPLP) Fr./m ³ HT
Grandgourt	46.00
Lajoux	67.00
Le Fuet	68.00
Le Maira	52.50
Lugnez	44.00
Mettembert	54.00
Miéécourt	43.00
Montenol	57.50
Montfaucon	70.00
Montignez	50.00
Montmelon	57.50
Montvoie	51.00
Mormont	40.00
Ocourt	64.00
Pleujouse	49.00
Porrentruy	36.00
Prédame, Le	72.00
Ravines	60.00
Réclère	46.00
Roche d'Or	50.00
Rocourt	43.00
Saignelégier	69.00
Saulcy	63.00
Sceut	61.00
Seleute	62.00
Séprais	51.00
Soubey	80.00
St-Brais	64.00
St-Ursanne	51.00
Vendlincourt	44.00
Vicques	57.00
Villars s/Fontenais	40.00

CAMIONS

Camions basculants 4 essieux

Tarif horaire : Fr. 180.00/h

Capacité : 7 m³



Camion malaxeur 4 essieux

Tarif horaire : Fr. 185.00/h

Capacité : 6 à 7.5 m³ (7 m³ béton autoplaçant)



Camion malaxeur-pompe 25 m'

Tarif horaire : Fr. 265.00/h

Portée verticale : 24.50 m'

Portée horizontale : 20.00 m'

Portée en profondeur : 13.60 m'

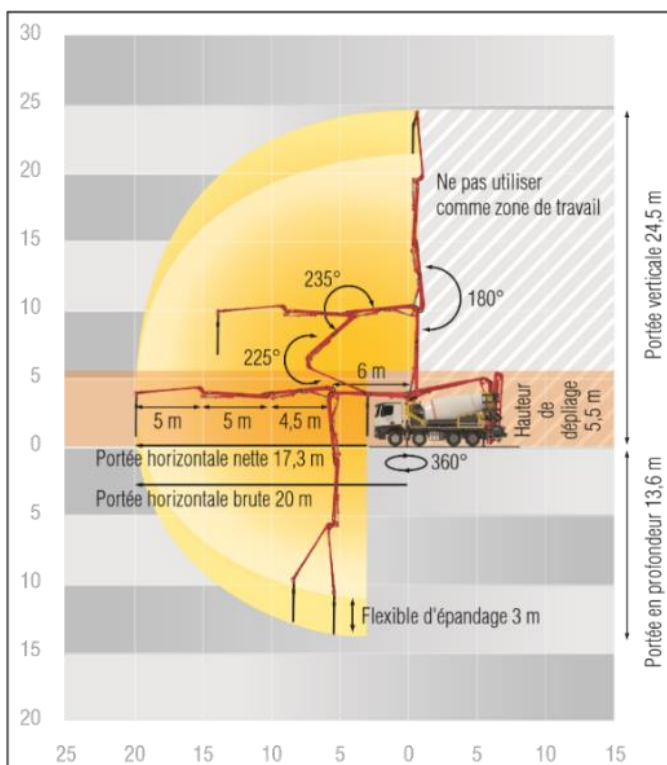
Angle de rotation : 365°

Largeur stabilisation avant : 4.30 m'

Hauteur dépliage : 5.50 m'

Contenance du malaxeur : 6 m³ (5 m³ béton autoplaçant)

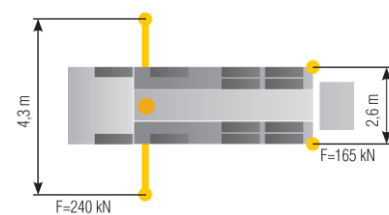
Débit de pompage : 15 à 30 m³/heure



Caractéristiques techniques

Bras de distribution		TMM 25-4	
Nombre de bras			4
Portée verticale	m		24,5
Portée	brut	m	20,0
	net	m	17,3
Profondeur max.	m		13,6
Hauteur de dépliage	m		5,5
Longueur flexible d'épandage	m		3
Type de pliage			Pliage en Z (Z)
Tuyauterie			DN 125 – 5,5

Stabilisation



Camion pompe 36 m'

Tarif horaire : Fr. 295.00/h

Portée verticale : 35.6 m'

Portée horizontale brute : 31.4 m'

Portée horizontale nette : 28.5 m'

Portée en profondeur : 23.1 m'

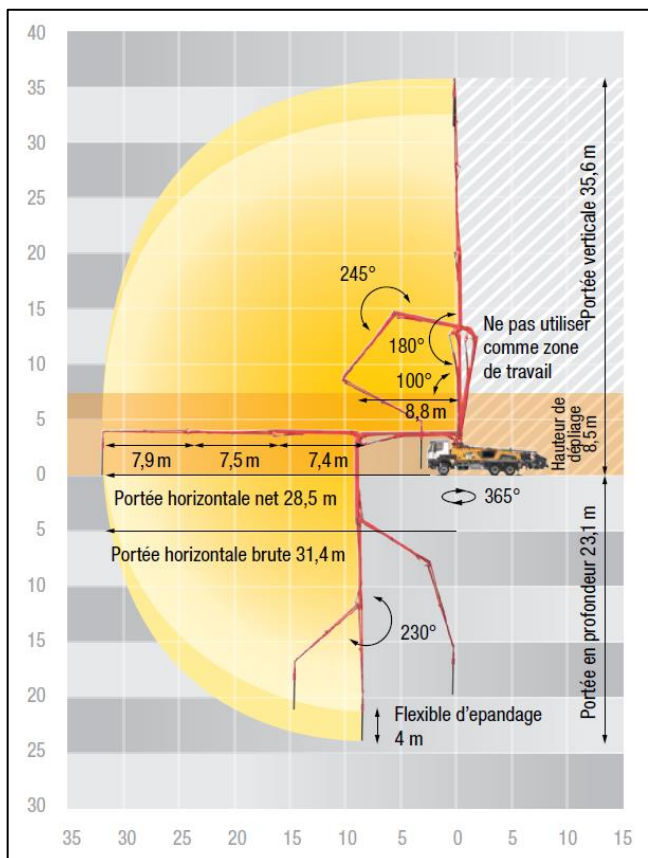
Angle de rotation : 365°

Largeur stabilisation avant : 5.5 m'

Largeur stabilisation arrière : 7,2 m'

Hauteur dépliage : 8.5 m'

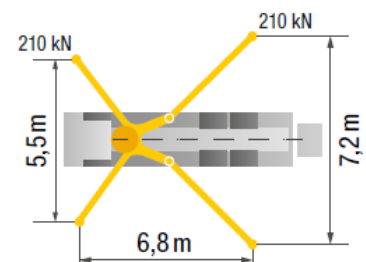
Débit de pompage : 108 à 160 m³/heure



Flèche de distribution

Type de pliage	4 bras en Z
Portée verticale	35,6 m
Portée horizontale	31,4 m brute
Portée en profondeur	23,1 m
Hauteur de dépliage	8,5 m
Longueur du flexible d'épandage	4 m
Tuyauterie	DN 125, max. 85 bar
Orientation	365°

Standard



POMPAGE

- Si un ou plusieurs tuyaux supplémentaires doivent être montés **Fr. 25.00/pièce**
- Temps d'attente **Fr. 180.00/h**
- Temps de pompage excédentaire **Fr. 260.00/h**
- Déplacement sur chantier **Fr. 50.00/déplacement**
- Sachet d'amorçage **Fr. 15.00/sachet**
- Une éventuelle panne de la pompe ne donne droit à aucune réclamation

Quantité m ³	Volume pompage min. par heure	Dalles / radiers Fr./m ³ HT	Murs / piliers Fr./m ³ HT
3	3	410.00 (forfait)	440.00 (forfait)
4	3	425.00 (forfait)	460.00 (forfait)
5	3	440.00 (forfait)	490.00 (forfait)
6	6		
7	6	62.50	70.50
8	6		
9	8		
10	8	56.00	61.00
11	8		
12	10		
13	10	53.50	58.50
14	10		
15	10		
16	10	49.50	54.50
17	10		
18	12		
19	12	46.00	51.00
20	12		
21-25	14	43.00	48.00
26-30	14	39.00	44.00
31-35	14	37.00	42.00
36-40	16	36.00	41.00
41-45	16	34.00	39.00
46-50	16	32.00	37.00
51-60	20	29.00	
61-70	22	28.00	
71-80	22	27.00	
81-100	24	24.00	
101-150	24	21.00	
151-200	24	20.00	
sup à 200		sur demande	

BETON FRAIS A PROPRIETES SPECIFIEES
Selon norme SN EN 206 (2014), NA (2016)
 DEPART CENTRALE PORRENTUY

- Prix hors taxe pour 1 m³ (1200 l) béton fini chargé sur camion
- Toute panne en centrale ne donne droit à aucune réclamation
- **Taxe environnementale de Fr. 1.00/m³ non comprise dans les prix**
- **Supplément énergie de Fr. 12.00/m³ non compris dans les prix**

Type de béton NPKA siliceux XC2^{CH}

XC1 : **Sec ou humide en permanence.** Béton à l'intérieur de bâtiments où le taux d'humidité de l'air ambiant est faible.

XC2 : **Humide, rarement sec.** Surfaces de béton soumises au contact à long terme de l'eau. Fondations.

Recette N°	Classe de résistance	Classe d'exposition	Classe de chlorures	Diam. max. des granulats	Classe de consistance	Rapport e/c indicatif	Pompable	Type de ciment	Fr./m ³ HT
A007	C25/30	XC2	Cl. 0.10	32		0.65		CEM II	194.00
A017	C25/30	XC2	Cl. 0.10	16		0.65	X	CEM II	196.00
A348	C25/30	XC2	Cl. 0.10	32		0.65	X	CEM II	194.00
A310	C25/30	XC2	Cl. 0.10	32		0.65	X	CEM II	197.00

Type de béton NPKB siliceux XC3^{CH}

XC3 : **Humidité modérée.** Béton à l'intérieur où le taux d'humidité de l'air ambiant est moyen ou élevé. Béton extérieur abrité de la pluie.

Recette N°	Classe de résistance	Classe d'exposition	Classe de chlorures	Diam. max. des granulats	Classe de consistance	Rapport e/c indicatif	Pompable	Type de ciment	Fr./m ³ HT
B178	C25/30	XC3	Cl. 0.10	32		0.60		CEM II	196.00
B159	C25/30	XC3	Cl. 0.10	16		0.60	X	CEM II	198.00
B349	C25/30	XC3	Cl. 0.10	32		0.60	X	CEM I	199.00

Les adjuvants retardeur ou accélérateur de prise peuvent être ajoutés en fonction de la température.

BETON FRAIS A PROPRIETES SPECIFIEES
Selon norme SN EN 206 (2014), NA (2016)
 DEPART CENTRALE PORRENTUUY

- Prix hors taxe pour 1 m³ (1200 l) béton fini chargé sur camion
- Toute panne en centrale ne donne droit à aucune réclamation
- **Taxe environnementale de Fr. 1.00/m³ non comprise dans les prix**
- **Supplément énergie de Fr. 12.00/m³ non compris dans les prix**

Type de béton NPKC siliceux XC4^{CH}; XF1^{CH}

XC4 : Alternance d'humidité et de séchage. Surfaces soumises au contact de l'eau, mais n'entrant pas dans la classe d'exposition XC2.

XF1 : Saturation modérée en eau sans agent de déverglaçage. Surfaces verticales de bétons exposées à la pluie et au gel.

Recette N°	Classe de résistance	Classe d'exposition	Classe de chlorures	Diam. max. des granulats	Classe de consistance	Rapport e/c indicatif	Pompable	Type de ciment	Fr./m ³ HT
C107	C30/37	XC4; XF1; XD1; XD2	Cl. 0.10	32		0.50	X	CEM II	209.00
C124	C30/37	XC4; XF1; XD1; XD2	Cl. 0.10	16		0.50	X	CEM II	211.00

Type de béton NPKF siliceux XC4^{CH}; XD3^{CH}; XF2^{CH}

XC4 : Alternance d'humidité et de séchage. Surfaces soumises au contact de l'eau, mais n'entrant pas dans la classe d'exposition XC2.

XD3 : Alternance d'humidité et de séchage. Eléments de ponts exposés à des projections contenant des chlorures. Chaussées. Dalles de parc.

XF2 : Saturation modérée en eau avec agent de déverglaçage. Surfaces verticales de bétons des ouvrages routiers exposées au gel et à l'air véhiculant des agents de déverglaçage.

Recette N°	Classe de résistance	Classe d'exposition	Classe de chlorures	Diam. max. des granulats	Classe de consistance	Rapport e/c indicatif	Pompable	Type de ciment	Fr./m ³ HT
F402	C30/37	XC4; XD3; XF2	Cl. 0.10	32		0.45	X	CEM II	231.00

Les adjuvants retardeur ou accélérateur de prise peuvent être ajoutés en fonction de la température.

BETON FRAIS A PROPRIETES SPECIFIEES
Selon norme SN EN 206 (2014), NA (2016)
 DEPART CENTRALE PORRENTUUY

- Prix hors taxe pour 1 m³ (1200 l) béton fini chargé sur camion
- Toute panne en centrale ne donne droit à aucune réclamation
- **Taxe environnementale de Fr. 1.00/m³ non comprise dans les prix**
- **Supplément énergie de Fr. 12.00/m³ non compris dans les prix**

Type de béton NPKG siliceux XC4^{CH}; XD3^{CH}; XF4^{CH} (avec air entraîné)

XC4 :	Alternance d'humidité et de séchage. Surfaces soumises au contact de l'eau, mais n'entrant pas dans la classe d'exposition XC2.								
XD3 :	Alternance d'humidité et de séchage. Eléments de ponts exposés à des projections contenant des chlorures. Chaussées. Dalles de parc.								
XF4 :	Forte saturation en eau avec agent de déverglaçage. Routes et tabliers de ponts et surfaces de béton verticales exposés aux agents de déverglaçage.								
Recette N°	Classe de résistance	Classe d'exposition	Classe de chlorures	Diam. max. des granulats	Classe de consistance	Rapport e/c indicatif	Pompable	Type de ciment	Fr./m ³ HT
G404	C30/37	XC4; XD3; XF4	Cl. 0.10	32		0.45		CEM II	sur demande

Type de béton NPKH (béton pour pieux)

Recette N°	Classe de résistance	Classe d'exposition	Classe de chlorures	Diam. max. des granulats	Classe de consistance	Rapport e/c indicatif	Pompable	Type de ciment	Fr./m ³ HT
H392	C25/30	Béton pour pieux moulés dans le sol à sec	Cl. 0.10	32	F4	0.60	X	CEM I	sur demande
	C25/30	Béton pour pieux moulés dans le sol à sec (ciment résistant aux sulfates)	Cl. 0.20	32	F4	0.50		CEM I HS	sur demande

Béton pour chemins AF

Recette N°	Classe de résistance	Classe d'exposition	Classe de chlorures	Diam. max. des granulats	Classe de consistance	Rapport e/c indicatif	Pompable	Type de ciment	Fr./m ³ HT
C348	C30/37	XF1		32		0.50		CEM I	sur demande
E406	C25/30	XF3; XC4; XD1; XD2	Cl. 0.10	32		0.50		CEM I	sur demande

Les adjuvants retardeur ou accélérateur de prise peuvent être ajoutés en fonction de la température.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

1. **Conditions générales**

Par la commande, le client accepte les conditions générales. Des conditions divergentes sont valables uniquement si la centrale à béton les a confirmées par écrit. Le prix courant de l'année en cours remplace et annule toutes les versions antérieures. Des changements de prix en cours d'année restent expressément réservés. Tous nos prix sont entendus en francs suisses, départ centrale. La taxe à la valeur ajoutée (TVA) n'est pas incluse dans nos prix et sera facturée en sus. La taxe RPLP est incluse.

2. **Liste de prix**

Les prix sont valables pour des retraits et livraisons durant les heures officielles d'ouverture de la centrale à béton. Les livraisons en dehors de cet horaire ne sont effectuées que sur entente préalable et contre une plus-value adaptée à la prestation.

3. **Passation et acceptation des commandes**

Pour les bétons frais à propriétés spécifiées, la norme SN EN 206 (2014), NA (2016) fait office de référence et est déterminante. Les commandes doivent stipuler exactement la désignation du béton et/ou son numéro de recette, sa consistance, la quantité, l'heure de la livraison et son programme ainsi que le type de véhicule de transport et les moyens de déchargement prévus ou nécessaires. Si des essais préliminaires s'avèrent nécessaires pour du béton à propriétés particulières, le coût de ceux-ci est, sauf entente préalable, à charge du client.

4. **Adjuvants**

Le mélange d'adjuvants du béton se référant au choix du produit et du dosage est du ressort de la centrale à béton. Si certains produits et/ou dosages sont exigés par le client, seul le respect du mélange exigé est garanti. Dans ce cas, toute responsabilité relative au succès attendu de ces adjuvants et également au risque d'effets défavorables sur le comportement du béton est rejetée. A cet effet, la centrale à béton est en droit de facturer des frais supplémentaires.

5. **Livraison**

Les indications relatives aux heures de livraison comprennent une marge d'une demi-heure pour tenir compte d'éventuelles périodes de pointe. Si le retard est plus important et résulte de causes imprévues, telles que panne de courant, pénurie d'eau, défektivité technique, interruption de l'approvisionnement en matières premières ou cas de force majeure, le fournisseur en avise immédiatement les clients et lui signale les éventuelles possibilités d'approvisionnement par d'autres centrales. Cependant, le fournisseur décline toute responsabilité pour une attente éventuelle ainsi que pour tout autre dommage direct ou indirect qui en découlerait. Le client est tenu d'annoncer à temps les retards quant à la prise en charge du béton commandé. S'il omet de le faire, il répond de la détérioration des matériaux et de tout autre dommage qui pourrait en résulter.

6. **Garantie**

La centrale à béton garantit la livraison conforme à la commande quant à la qualité et la quantité. Quant à la qualité du béton, l'examen selon la norme SIA 262/1 est déterminant.

L'uniformité des teintes du béton livré n'est garantie que sur la base d'une convention écrite portant sur ce point.

Dans le cadre de la garantie, la centrale à béton s'engage à remplacer gratuitement le béton faisant l'objet d'une réclamation ou à octroyer une réduction de prix équitable si le matériau n'est utilisable que sous certaines restrictions, à condition qu'un avis pour défauts soit matériellement fondé et adressé à temps. La responsabilité pour des dégâts causés à des ouvrages construits avec le béton fourni est également assumée lorsqu'il peut être prouvé que ces dommages sont dus à une mauvaise qualité du béton livré que l'acheteur doit lui-même endosser la responsabilité pour les dommages subis. Toute responsabilité pour d'autres dommages directs ou indirects est exclue.

7. **Avis en cas de défauts**

Il est du devoir de l'acheteur d'examiner le béton dès sa réception, à savoir si

- a) Les indications figurant sur le bon de livraison sont conformes à sa commande
- b) La livraison présente des défauts visibles

La fourniture franco chantier s'entend béton remis sur le chantier. Quant à la livraison départ centrale, elle s'entend béton chargé sur le camion. Dans la mesure du possible, toute réclamation est à signaler avant la mise en œuvre du béton, afin que l'entreprise puisse en vérifier le bien-fondé. Les défauts qui ne peuvent être décelés à la livraison doivent être immédiatement signalés dès leur découverte. Si de la part de l'acheteur subsiste un doute sur la qualité du béton livré et qu'un éclaircissement rapide n'est pas possible, l'acheteur est tenu d'accepter un prélèvement d'échantillon. Par un avis immédiat, il y a lieu de donner à la centrale à béton l'occasion d'assister au prélèvement d'échantillons. Le résultat de cet examen ne sera reconnu par la centrale que si le prélèvement, effectué à un endroit facilement reconnaissable, a lieu immédiatement après la fourniture, conformément aux prescriptions de la norme SN EN 206-1. Si l'examen démontre que la réclamation est fondée, la centrale prend les frais des tests à sa charge. Dans le cas contraire, ils doivent être supportés par l'acheteur.

8. **Facturation**

Le fait de signer un bulletin de livraison engendre la reconnaissance des indications y figurant. La facturation sera alors établie sur la base de ces indications et sur la base des bulletins de transport et de pompage. Toutes les contestations se rapportant à la facturation doivent être signalées à notre entreprise dans les 8 jours suivant la réception de la facture contestée. Passé ce délai, la facture sera considérée comme conforme et acceptée.

9. **Conditions de paiement**

Pour le paiement des livraisons facturées et frais accessoires, tels que le temps d'attente, plus-values d'hiver, etc., nos conditions stipulent 30 jours net, sans escompte, sous réserve de conventions écrites particulières. Dès le 31^e jour il sera prélevé un intérêt moratoire de 6%. Une taxe est prélevée en cas de rappel de facture.

10. **For juridique**

Tout litige engendré par les présentes conditions générales peut être porté devant les instances compétentes. Le for juridique de la société AJOBETON SA est PORRENTUUY.